

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du
JOURNAL,
Rue de las Cámaras n. 43.

HONNEUR ET PATRIE!

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

PRIX

de
L'ABONNEMENT
3 francs par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Vendredi 15. — Prise de Moscow (Russie) par Napoléon (1812.)

FRANCE.

Paris, 12 mai.

Discussion du projet de loi sur les sucres.

La première question que soulève la discussion sur les sucres est une des questions les plus essentielles à la fois et les plus simples du droit commun. Tous les Français sont-ils égaux devant la loi? participent-ils également aux charges et aux bénéfices de la communauté? Le travail colonial a-t-il les mêmes droits que le travail métropolitain à la protection et aux faveurs du gouvernement central? Est-il juste, est-il constitutionnel de faire payer à l'un les taxes dont on affranchirait l'autre? Ce sont là des questions sur lesquelles en théorie tout le monde est d'accord, mais sur lesquelles nous nous affligeons de voir des opinions honnêtes et consciencieuses fléchir et se contredire dans la pratique.

On fabrique du sucre dans la métropole; on en fabrique dans les colonies. Le premier paie pour sa mise en consommation un impôt de 45 francs; le second, un impôt de 25 francs seulement. Voilà un fait de nature à frapper tous les yeux, évidemment attentatoire aux principes de la constitution. Que disaient les départements du Nord, si demain pour favoriser le mouvement industriel du Midi moins avancé, on proposait de frapper les objets manufacturés dans ces départements d'un droit supérieur à celui qu'auraient à supporter les fabriques méridionales? Que dirait le Midi si, sous prétexte que le climat et le terroir rendent très difficile au Nord la culture de la vigne, on proposait de frapper les vins récoltés dans le Nord d'un impôt moins considérable que les vins du Midi? Toutes les notions de la raison et de l'équité ne se révolteraient-elles pas contre une semblable pensée? C'est pourtant la conduite que l'on suit entre le sucre transatlantique et le sucre indigène.

Sans doute les gouvernements et les assemblées ont la force pour eux. Mais la force, combien de temps dure-t-elle sans la sanction du droit et de la justice? Mais la force,

quand elle n'a d'autre raison que le nombre et la volonté aveugle, n'est-elle pas toujours prise le nom d'oppression et de tyrannie? Que les chambres votent le maintien d'un état de choses anti-constitutionnel, une violation flagrante et permanente contre l'égalité du travail et des droits, en fait, elles le peuvent. Mais elles ébranlent en même temps les bases des institutions; elles préparent des prétextes aux usurpations et aux violences. Les principes sont exigeants et inflexibles, et s'il est permis de blesser l'égalité devant la loi au nom d'un préjugé agricole, qu'elles y prennent garde, le chemin est tracé pour la violer aussi au profit prétendu d'un intérêt ou d'un préjugé politique.

Nous insistons très fortement sur ce point, parce qu'à notre avis il renferme d'immenses conséquences. Nous voyons avec douleur certaines opinions scinder la nationalité française, et faire des distinctions entre des contrées où notre pavillon est également adopté, où régnaient les mêmes mœurs et les mêmes affections, où bat le même amour de la gloire et de la prospérité de la France. Nous avons entendu dire que les colonies étant éloignées, étant séparées de nous par l'étendue des mers, on pouvait, non sans injustice, peut-être, mais sans inconvénient politique, leur refuser l'application rigoureuse et complète des privilèges de la nationalité. C'est là une des doctrines les plus funestes que nous connaissions et des plus dangereuses pour la force et l'avenir de notre pays. Le territoire n'est pas seul la France. La France ne se compose pas de ces terrains incertes, de ces richesses matérielles qu'enserme la zone de ses frontières. Ce n'est là que le signe et en quelque sorte la matière de sa nationalité. L'esprit, la vie, la réalité sont ailleurs. Ils sont dans ce lien moral, dans cette communion de sympathies, d'habitudes, de langage, d'idées, de sentiments, qui unit dans les mêmes lois, sous le même drapeau, dans la même solidarité et pour ainsi dire dans la même âme sociale tous les membres séparés de la grande famille française, qui communique les mêmes douleurs et les mêmes joies, le même orgueil ou la même humiliation, la même décadence et la même grandeur, au montagnard des Pyrénées et à l'habitant des plaines de Provence, à l'industriel travailleur de l'Alsace, et à nos colons du Sénégal, de l'Inde et des Antilles. C'est même à ces hommes aventureux et dévoués qui sont en quelque sorte les pionniers de sa civilisation, qui vont porter au loin ses influences intellectuelles et industrielles, que tout gouvernement intelligent et fort a toujours con-

cré une large part de sa protection et de sa jalouse sollicitude. Cette politique, elle était celle de Colbert, de Richelieu, de Malesherbes, et lorsqu'elle a été abandonnée par les ministres coupables de Louis XV, la France a vu décroître rapidement son rang et son rôle dans le monde. (La suite au prochain numéro.)

MONTEVIDEO.

L'avis officiel placardé à la porte de M. Pichon est encore un des actes inqualifiables émanés de cet agent.

M. Pichon nous ordonne l. de quitter les armes sous peine de perdre sa protection. Nous allons savoir jusqu'à quel point M. Pichon a le droit de nous intimer cet ordre, et la protection que nous avons déjà obtenue de lui.

M. Pichon, si peu conséquent avec lui-même, ne se rappelle-t-il pas que lors de l'arrivée de l'armée Rosiste, la commission générale des Français, présidée par lui, décida qu'il y avait lieu à s'armer; que lui-même désigna les sections et les postes où l'on se réunirait; que le système des signaux fut proposé par lui? Donc M. Pichon avait reconnu l'imminence du péril qui nous menaçait! Donc nous étions bien en droit de nous armer pour l'éviter!

M. Pichon s'appuie, pour nous désarmer ou nous dénationaliser, sur le fameux article du code civil qu'il a malheureusement mal interprété, car, de prendre du service pour une autre nation, à s'armer pour sa propre défense il y a loin. On ne nous fera jamais croire que, parce que nous sommes en pays étranger, nous n'ayons pas le droit de nous défendre si on nous attaque; mais, nous dit M. Pichon, ne suis-je pas là pour vous protéger! Belle protection, ma foi, que celle d'un consul qui a

FEUILLETON.

VASILIKI DE LUSIGNAN,

ou
LA DERNIÈRE MELUSINE.

SEPTIÈME SCÈNE.

Triple apparition.

(Suite.)

Le fils de Sélim ne chercha pas à deviner le drame dont cette lettre indiquait la passion mystérieuse. Il n'eut qu'une pensée, c'est qu'au-dessus de lui s'accomplissait une opération qu'il fallait empêcher, qu'un être se mourait dont la présence charment la douleur, dont l'absence empoisonnait le plaisir, dans lequel il sentait son cœur battre, son existence vivre. Alors vous l'eussiez vu revêtir ses chaussons que sa main supporte à peine, draper un lin-

ceuil sur son corps b'ême, et, comme un spectre, se traîner sur la dalle jusqu'à la porte du cachot. Était-ce illusion, vertige, transfiguration de la lumière qui pénétrait dans son œil à travers du sang trouble... Les parois du souterrain lui parurent enduites de tantes flamboyantes. Il releva la tête, et, par l'ouverture du puits de Mélusine, il vit un voile immense de feu s'allonger, se rouler, se déchirer en lambeaux, tantôt jaunes, tantôt pourpres. Au milieu passaient des étincelles pétillant comme des diables qui blasphémaient. Il entendait les éléments confondre leurs voix dans un infernal concert, le vent siffler, les flammes se froisser en tumulte, les murs craquer, les pierres mugir en se brisant dans leur chute. Et sa fiancée, faible et timide enfant, balancée par ces masses qui tremblaient, prise dans le choc de cette nature en convulsion qui se rue!... il se sent fort maintenant: il ira la secourir, faut-il user pouce à pouce du coude et des genoux l'espace qui le sépare d'elle, briser ses dents, user ses ongles aux marches

dures de l'escalier du château. Le bruit qui lui vient d'en haut avec ses pauses effrayantes, ses reprises, ses crépescades foudroyans le ranime. Il se lève, tombe, se relève et retombe encore, enfin, il suit à tâtons, mais debout, mais à longs pas sa voie ténébreuse. Il rempe sur la vis comme un reptile au flanc d'un roc. Et déjà il aperçoit poindre sur sa tête le lugubre crépuscule qui annonce la lumière sanglante de l'incendie.

Vainement Hercule avait tenté les derniers efforts pendant la nuit pour fléchir le baron de Saint-Gelais à force de supplications et de promesses. Suivant la menace de celui-ci, l'armée de monseigneur de Montpensier avait commencé dès le lendemain, sur le château des vieux comtes d'Angoulême, un de ces actes de vengeance personnelle, que le pouvoir royal étendit plus tard à tous les repaires où la féodalité cachait ses crimes. Le mamelon de Lusignan offrait, vers dix heures du matin, un coup d'œil à la fois terrifiant et magnifique. Le double escarpement

accepté le blocus qui devait nous réduire à la famine, qui n'a pas eu assez de fermeté pour faire retirer à Oribe sa circulaire du 1er avril; qui a vu égarer sous ses yeux plusieurs de nos compatriotes sans chercher à en empêcher ou sans tirer vengeance; que vous en semble? Alors, que M. Pichon ne trouve donc pas mauvais que nous nous protéjions nous mêmes.

2. Dans le cas de conservation de l'armement de retirer nos couleurs.

A cela nous répondons que, malgré notre armement, nous sommes convaincus d'être aussi bons Français que M. Pichon; que chaque citoyen a le droit de porter sa cocarde et que nous porterons la notre jusqu'à ce que la mère patrie nous aient déclarés dechus de notre nationalité.

Nous savons bien ce qui a fait changer d'avis à M. Pichon quand il s'est remis de la présidence de la commission. Nous lui avons dit que les chambres lui demanderaient un compte sévère des dilapidations avec lesquelles ils cherchoient à organiser ici la guerre civile, mais M. Pichon s'en moque, que les chambres lui allouent ou non ce qu'il aura dépensé, ceux qui l'ont détourné de ses devoirs ne sont-ils pas là pour fournir à tout. M. Pichon n'en sera pas plus pauvre, au contraire. Seulement nous ne savons pas si ceux à qui il donne le titre de riches le seront toujours; au train dont marche les choses c'est douteux. Peut être seront ils, comme M. Pichon, indemnisés de leurs pertes.

Que M. Pichon y prenne garde, le peuple est bon, mais il se lasse, il se pourrait que fatigué d'attendre la justice qui lui est due, il se la fit lui même. Nous ne le souhaitons pas.

TRADUCTION.

N. 5.

Montevideo, 13 septembre 1843.

Très-illustre et très-Excellent seigneur,

Le sousigné, ministre résident de S. M. l'empereur du Brésil, a l'honneur de transmettre à S. E. M. Santiago Vazquez, ministre d'état et des relations extérieures de cette république, la copie des instructions qu'aujourd'hui il a expédiées au chef des forces navales de l'empereur,

qui défendait les approches de la forteresse n'était plus qu'un amas de décombres informes, d'où surgissaient d'espace en espace des pans de murs bizarrement coupés, ou des restes de bastions que la victoire aux mille bras infatigables, aux mille leviers de fer avait taillés en écharpe. Là on trouvait déjà la vieille roine, sur laquelle les années laissent en passant leur couche brune, que le vent bat en sifflant, que la pluie rouge, que va recouvrir le deuil d'une végétation tristement luxuriante. Mais, au sommet de la montagne, derrière les longues et hautes courtines qui formaient le corps même du château, s'agitait l'incendie encore prisonnier sous des voûtes solides. Saisis à leur base, les quatre donjons ne s'appuyaient plus qu'à des étais de bois, entremêlés de sarments secs, dans lesquels pétillait le feu. Après ces intelligents préparatifs, la destruction devait s'accomplir d'elle-même, et l'armée catholique, en armes sur les collines environnantes, se donnait un plaisir de roi à en suivre les progrès.

D'abord les rares fenêtres dont la muraille était percée vomirent la fumée par torrents. Puis les flammes percèrent ces ondulations floconneuses de leurs dards virement enflammés. Elles s'élançaient bientôt ardentes, vigoureuses, se redressant vers les créneaux comme des torses d'athlètes sculptés au fronton d'un temple grec. Elles dévoraient

touchant le blocus qui a été intimé de la part du gouvernement de la confédération argentine, par le général Brown, audit chef, par note datée du 11 du courant, à fin que S. E. ait connaissance de cette négociation, et le fasse connaître à son gouvernement.

Le sousigné renouvelle à S. E. ses protestations de haute estime et considération.

Au très illustre et très, Excellent seigneur D. Santiago Vazquez, ministre d'état et des relations extérieures.

JUAN LUIS VIEIRA CANSANGAO

DE SINIMBU.

N. 8.

COPIE.

Très Illustre seigneur.

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la missive que V. E. m'a adressée en date d'hier, me remettant la copie que vous a envoyée le général Brown chef de l'escadre argentine, lui manifestant que par ordre de son gouvernement, il ait à commencer du 11 de ce mois le blocus du port de cette ville, sur ce qui concerne la prohibition de l'entrée des articles de guerre, viande fraîche ou salée, bétail de toute espèce; je prie V. E. conformément aux ordres impériaux, en date du 1er. mai de cette année, qui furent expédiés par le secrétariat d'état et des affaires de marine, instructions de cette légation, de vous diriger d'après elles.

Ce blocus étant une nouvelle intimation de celui que le chef de l'escadre argentine établit lui-même le 19 mars de cette année, laquelle ne fut pas rendue effective, le commerce étranger continuant avec cette ville de la même manière et avec la même franchise qu'auparavant, indique que, si ce n'est point expressif c'est au moins tacite, il cesse d'être reconnu par les puissances qui ont fait ce commerce sous la protection de leur pavillon, parmi lesquelles se trouve compris l'empire du Brésil. Comme cette pratique ne peut être reprochée que par d'expresses et positives dispositions du gouvernement de sa majesté, l'escadre impériale ne doit pas tolérer aucune innovation dans le commerce brésilien.

En outre de ceci, le blocus par la forme annoncée faisant retomber la prohibition sur des articles qui sans être uniques pouvaient obliger la ville à se rendre, sont ceux qui presque exclusivement peuvent être fournis par les navires brésiliens en raison du voisinage et de la proximité de l'empire avec l'état oriental, est particulièrement préjudiciable au commerce du Brésil.

En considération de ces objections, que V. E. répondit au chef de l'escadre argentine, que l'escadre de S. M. ne peut reconnaître le blocus nouvellement intimé, sans qu'elle reçoive à ce sujet d'express et positifs ordres du gouvernement impérial et à cet effet je vais envoyer la correspondance avec toute la diligence que ce cas exige.

Dieu garde à V. E. etc.

Légation de l'empire à Montevideo 13 septembre 1843.

Très illustre et très excellent seigneur Federico Marjath,

sourdement les richesses amassées par dix générations de puissans seigneurs. le mobilier luxueux qu'avait acquis François Ier pour honorer Charles-Quint son hôte et son rival. Peu à peu le ciment s'échauffa, se lézarda; la chaleur se glissa dans ces crevasses en points subtils et dévorantes; les voûtes se trouèrent comme des drapeaux sous la mitraille, et par leurs blessures qu'agrandissait sans relâche son action infatigable, l'incendie s'avança en tourbillons d'éclair, en gerbes d'étincelles, en brandons qui voyageaient à travers l'espace, traînant derrière eux l'élément acharné qui piquait leurs flancs. Le tonnerre grandissait: le géant près de tomber faisait rage. Sa masse si inerte auparavant, si lourde, déployait une effroyable énergie, agitait sous le vent toute convulsive et toute palpitante, sa crinière de flammes échevelées. Ce n'était plus qu'un immense mortier quadrangulaire, pointé contre le ciel, percé de distance en distance dans la forme noire de crevées lumineuses, dans lequel dansait une explosion continue, qui chassait au loin sa fumée sous le nuage, et en teignait à moitié de pourpre les mouvantes ellipses. quand deux tours à la fois s'ébranlèrent glissèrent sous leur propre poids, tonnèrent comme la foudre, et sous une nuée de poussière s'étendirent en démolitions inertes au flanc du coteau.

chef de la division et commandant de l'escadre de S. M. I. dans le Rio de la Plata.

Signé, Juan Luis Vieira Cansangao de Sinimbu.

Certifié conforme, Felipe Jose Pereira Leal, secrétaire.

MINISTRE DES RELATIONS EXTERIEURES.

Montevideo 13 Septembre 1843.

Le ministre secrétaire d'Etat au département des relations Extérieures sousigné a reçu la note de V. E. à la date d'aujourd'hui y joignant celle envoyée à M. le commandant des forces navales de l'empire pour qu'il ne reconnaisse le blocus des ports de cette république, intecté par les navires du général Rosas jusqu'à ce que l'on reçoive de nouveaux ordres du cabinet de S. M. impériale sur les raisons lumineuses exposées par V. E. dans cette même lettre.

Le gouvernement de cette république a éprouvé une satisfaction particulière de la résolution de V. E. d'accord avec les principes admis entre les nations civilisées et conforme en tout avec elles, il a chargé le sousigné de vous le communiquer, lui manifestant en même temps combien est reconnaissante la république de cette résolution si importante dans les circonstances actuelles, et qui tend à identifier de plus en plus les sympathies entre ce pays et l'Empire du Brésil garant de son indépendance et intéressé à la paix et à sa prospérité.

Le sousigné en transmettant à V. E. cette note de la part du gouvernement de la république, a l'honneur de vous saluer de la considération la plus distinguée.

SANTIAGO VAZQUEZ.

Au très Exc. seigneur D. Juan Lino Vieira Cansangao de Sinimbu ministre résident de S. M. l'empereur du Brésil.

ORDRE DU JOUR DE LA LEGION FRANÇAISE.

Camarades et braves compatriotes.

Lorsqu'un tyran aussi vil que sanguinaire nous menaçait de ruine et d'extermination, qu'a fait le consul pour nous tranquilliser? rien. Il a laissé subsister cette note aussi outrageante pour nous, qu'infame de la part de celui qui la dictait; lorsque dans ce peril extrême nous nous adressâmes à M. l'amiral pour lui demander aide et protection, il ne nous a répondu qu'en nous proposant une suite honteuse à une telle réponse nos coeurs se sont indignés de cette indifférence autant que de ce lâche abandon; nous avons pris les armes pour notre légitime défense; qu'avions nous à faire? Quand ceux-là même qui devaient nous protéger se retirent lâchement!

Il sembla que le génie du mal avait donné de sa grande voix dans l'espace; l'armée lui répondit par un hurra sauvage. Une troisième tour s'ébranla et disparut dans l'abîme; la terre sembla frémir ses entrailles; l'horizon retentit, les échos des vallées se réveillèrent et gémissaient, le démon des ruines froissa toutes les poitrines de sa main puissante, et les fit hurler de joie du haut en bas des amphithéâtres, où le vainqueur regardait l'orgueil de Loignan mourir. Le donjon seul de Mélusine resta debout. Ses créneaux enfumés couronnaient toujours le feu qui s'allongeait de sa base en fanons de guerles. Périra-t-il comme les autres ou bien ces pygmées qui viennent de saper ses assises verront-ils se renouveler les effrayantes merveilles de sa fondation, la terre s'ouvrir, le tonnerre briller, le soleil pâlir et les esprits élémentaires descendre pour le soutenir sur ses chevaux à l'œil de rubis, sur naseaux rayonnans, à la crinière phosphorescente?... Un sourire de doute peureux errait aux lèvres des incrédules, la multitude attendant, d'inexpliquables pressentimens la suspendaient haletante au dénouement de ce grand drame, quand tout-à-coup, épouvantable prodige, moment de terreur merveilleuse, la tte, la tte parut...

(La suite au prochain numéro.)

Des rapports mensongers et bien dignes de ceux qui les faisaient ont trompé le gouvernement du roi; le gouvernement du roi ne peut nous menacer de dénationalisation puisqu'il ignore les motifs qui nous ont fait prendre les armes, M. Pichon nous menace en son nom de nous priver de sa protection, et quelle protection en avons nous obtenu au moment du danger et lorsque nous l'implorions? Qu'a fait le consul depuis ce moment? n'a-t-il pas été en conspiration permanente contre nous, qu'il a indignement trompés, puisque c'est lui qui, le premier nous fit pressentir le danger en nous appelant aux armes.

Trompés par M. Pichon, abandonnés par l'amiral, que nous restait-il à faire? Nous armer pour nous défendre, si nous ne l'avions pas fait nous le ferions encore pour préserver nos femmes, nos enfants et nos familles de tomber sous le fer impur et assassin d'une horde de barbares.

Vous vous êtes choisis des chefs; eh! bien, ces chefs ne vous abandonneront pas aussi lâchement que l'a fait M. Pichon, ils défendront les intérêts que vous leur avez confiés, ils disputeront chaleureusement les garanties que vous êtes en droit d'obtenir des représentants de la France, car ce n'est point par des mots vagues et incohérents que l'on peut tranquilliser et satisfaire une population armée en face d'un danger plus éminent que jamais, puisque déjà nous avons fait mordre la poussière à bon nombre de ces êtres que l'on voudrait en vain honorer du nom d'hommes.

M. Pichon nous a déjà trompés une fois, vous connaissez trop sa prédilection pour les égorgeurs de nos frères; qui nous dit qu'il ne nous trompe pas une seconde fois, sa conduite nous autorise, non seulement à le penser, mais encore à le croire; ne nous laissons donc pas alluciner par des promesses fallacieuses qui ne disent rien et que nous ne pouvons admettre.

Le gouvernement du Roi n'a pas voulu et ne peut vouloir que quinze mille de ses enfants soient soumis au caprice d'un homme qui ne nous inspire et ne mérite aucune confiance; nous nous sommes adressés au Prince de Joinville, ce digne enfant de France, en lui reposant notre confiance, il sera notre interprète auprès de son royal père, nous avons des assurances positives de sa noble et puissante intercession en faveur de notre cause, attendons le résultat de sa loyale protection, soyons calmes, fermes et unis, soyons, comme jusqu'à ce jour, fiers de notre conduite, ne nous laissons pas entraîner à des actes répréhensibles qui pourraient nous faire perdre le plus beau de nos privilèges, celui de l'ordre et de la modération.

Légionnaires, réunissez vous plus que jamais à vos chefs, ayez toujours confiance en eux, ceux là ne vous trahiront pas, ne vous laissez pas intimider par des menaces qui ne sont que le résultat d'une coëre concentrée, et qui ne peuvent avoir d'autre effet que celui de la honte et du mépris, pour ceux qui ont osé vous les faire au nom du gouvernement du Roi indignement trompé sur vos intentions comme sur votre conduite.

Du calme donc et de la fermeté, de l'union et de la confiance et nous parviendrons à confondre ceux qui nous ont si basement calomniés au lieu de nous protéger comme l'exigeait leur devoir.

CAMARADES, les chefs que vous vous êtes choisis comptent sur vous et vous pouvez compter sur eux devant tous les dangers qui pourraient vous menacer.

ADAISQUIDE ETA HERRITAB MAITAC.
Noycetacero tyrano faizo eta odol ichurtgale

hac monstacian guintienian ruinatecco eta exterminatcecco er eguin du Consulac, gure tranquilizatecco? demendren gaurarié! extremitaté pènas hartan adregatu guinonian amirantari, galdeitecco soccorri eta protectione no proposatu gauran lekou hounen hounia: orropostuhorrec gure bilhoga ordinaré cituyon oz guidicyon moyen bat baicie gure burien libratcecco: moyen hora cen harmen hartcia eta harmatic guria.

Mandatu falsu eta moyen guiciz trompatu duté guré errogueron govornia: gure erroguere oz gutu abandonatecco ahal, coron ez baitaqui cer casuz harmac hartu ditugun. Yaun Pichonec, menazatecco gutu haren protectioniaren galciac: cor protectione icoudugu bechar guindiemian eta galdeguitenguinuyenian! cer eguin du Consulac, momento heretic, gure contra abaltuen guicac berac anian onduan hermatcecco ideya.

Trompaturic consula, abandonaturic Amiralaz, cor eguin beharquinuyen? Harmatu, guré buruyen defendiatecco ez batero dola ceren nessesario baité gure burien defendiatcecco, goure hartren, goure emaston eta familiarien.

Aitcindariac hautatu tutcuyé; aitcindari hoc etcitoutéré abandonatucecco Yaun Pichonec. becala, cuyon intresez arha icanendouté sustengatucecco duté borthizqui cuyon inteseac iustito don becala, obteniericecco duté guré minitrouetavio sagore possible diren guicac gure gureruco tranquilizateat.

Yaun Pichonec, trompatu guti aldibat, guicac ecagutconduté haren sinhestia gure anayen Irpho motzalien baythen nord: fidatecco holaco guiconbati, nore da qui trompatucecco gutuyenez berriz éré, haren conductac sinhesterat emaytenig, ezlecagnn beraz casuric eguin falsu eta ezdecous horietaz.

Errogueren govornac oz tu nahit, hamabort mila beré haurreturic ican ditzen guicon baten capricaren azpian gu'i meréchitu dion gure confiança.

Guré hocac adintac togu princé Joinville, haur pare gabe franciaco hari, hartan plusatugugu gure sinhestia, eta gure mandatari fidelé icanenda gure erroguere yaunasin éretcian segui guira haren protectione handi-z igourica decagun confiantciquin goure princian demort hen frutuá, icanguiterten azcar, fidel eta unioné haurinon, icanguiten orayartian icanguiren becala, fier guré conductaz.

Logionariac secoula bono azcarquingo cuyen aitcindariac ican cacuyo hatan confiantciac, etziuzité trompatrice, etcaciela holdurric ican melatchuyer coléra haiti batoc eguin araztendiena cofnec ez baitute merechi mez precurie balcié guisa hortan cuyen intentioneac falsuqui ecagutaraciac ican dira gure errogueri.

Curaye beraz, ican guten adi quido eta ican decagun confiança moyen horrat herrnut. sico dugu guré gainian falsuqueriac baicie eguin ez duyen, bero devarra cielaric gure escu emaytis, behar orduyetan laguntcis.

Ican cacuyo beraz confiantciac cuyen aitcindaritan ez dute saltaric oguinero cernahi ocasionetan.

VARIETES.

PHYSIOLOGIE DE L'ETUDIANT.

CHAPITRE II.

Où l'on traite spécialement des mâchoires d'étudiants, des bifecks et du couchouc.

(Suite.)

Puis on va se promener dans le jardin de Luxembourg

en mâchonnant un curedent pendant deux heures; on finit ainsi par se persuader quelque fois à soi-même qu'on a diné. Engraissez donc avec un pareil régime! C'est fort difficile: car jusqu'à présent le prusien n'a pas encore eu la folle prétention de vouloir faire concurrence au rucabou, des Arabes, dont chaque flocon de deux livres procure, comme chacun le sait, six livres de graisse.

Heureusement que, pour digérer ces trois plats, l'étudiant a la consolation de la demi-tasse et du petit verre;—car, règle générale, l'étudiant dine mal, dine très mal, quelquefois même ne dine pas du tout,—mais toujours, comme digestif, il prend la demi-tasse de rigueur.

Puis, outre la demi-tasse il prend des dominos de six heures à minuit;—6 cafés Procope, Voltaire, Molière et autres, qu'à de magnifiques parties dont vos garçons ont été, sont et seront encore témoins!—que de révelations palpitantes d'intérêt pourraient faire vos doubles-six s'ils pouvaient parler!—mais ils ne peuvent pas parler:—d'ailleurs de tout le jeu de dominos le double-six est le plus infirme, car l'infortuné se voit toujours bousculé par les joueurs; et au lieu d'être placé délicatement sur le tapis qui est une table de marbre, sa pose est toujours escortée d'un coup de poing.

Du reste, grâce à ce double-six de malheur, il n'est pas toujours très-économique de diner avec une simple demi-tasse,—et plus d'une fois, de double-six en double-six, il est arrivé qu'un étudiant, poursuivi par le guignon, s'est vu mettre sur son compte toutes les demi-tasses consommées dans le courant de la soirée par tous les habitués du café.—Total, cinquante ou soixante francs.

Cela s'appelle *empoigner ses culottes*, ce qui fait que, pour solder une culotte pareille, l'infortuné se voit souvent obligé de vendre ses habits.

Ceci nous rappelle qu'en 1835, au café Procope, café des culottes par excellence,—un de nos amis se moquait d'un culotté qui avait déjà une cinquantaine de francs sur le corps, vu le guignon dont il jouissait depuis le commencement de la soirée;—or, tout en riant, le goguenardeur cassa un verre, dont le prix est de quatre sous.

Ne voulant pas payer ces quatre misérables sous au garçon, notre ami proposa de les jouer au culotté, qui, dans l'espace d'une heure, lui repassa ses cinquante francs. Enfin, à minuit, le prix du verre cassé monta définitivement à quatre-vingt cinq francs! Jamais verre de Bohême ne coûta ce prix.

L'anecdote est historique, le héros de l'aventure est aujourd'hui notaire royal certificateur;—il peut certifier le fait.

CHAPITRE III.

De cigare considéré dans ses rapports avec le Code civil.

Il est écrit dans les lois... de la nature que le cigare doit contribuer au bonheur de l'homme en général et de l'étudiant en particulier.—Seulement la nature n'avait pas ordonné que les cigares de la Havane seraient confectionnés dans l'établissement colonial du Gros-Cailou—colonie qui n'est même pas située extra muros.

Enfin n'importe!—Du moment qu'on paie ces cigares vingt centimes pièce, on doit s'imaginer qu'ils sont bons,—et comme tout git dans l'imagination, tout est pour le mieux.—Ce qui n'empêche pas pourtant que de temps en temps des fumeurs, furieux de ne pouvoir allumer ces petites machines confectionnées avec des feuilles de cabou, ne fassent des vœux pour que l'établissement national et royal du Gros-Cailou devienne un jour susceptible d'être lui-même roulé en cigare,—ce qui est une manière allégorique et détournée de souhaiter que cet établissement soit bientôt à bas.

Tous les étudiants fument, mais tous ne fument pas de la même manière. Il existe une foule de nuances dans toutes ces nuées tabacales qui planent sans cesse comme des nuages au-dessus du quartier latin.

Il est des degrés dans le tabac tout comme dans le crime,—sans autre comparaison.

(La suite au prochain numéro.)

MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 14 septembre.

Ste-Catherine, brick sarde Goetrere, avec 80,000 bûches.

Maldonado, navire sardo, avec betail.
 Taragone, en 81 jours, brick sardo Amavon, à ordre avec 170 pipes vis, 64 demi id 42 quarter, id 20 demies pipes eau de vie, 50 bar id. 500 cruchons huile, 4 bar id. 8 caisses cartes, 24 id. effets, 10 000 briques.
 Parague, en 11 jours, barque sardo Maria Eugenia, Lazard No.
 Trapani, en 84 jours brick anglais Sylph, à Smith.
 Havre brick français Roger Bontemps, à Aymes.
 Buenos-A. corvette de guerre amer. Josh Adams.
 Maldonado, brick sardo Esperanza et goletic de même nation avec betail.

VENTE PUBLIQUE.

PAR RAFAEL RUANO.

En un terrain situé dans la rue de Camacua, faisant face au nord et contigu à la boulangerie de Bulicote, maison de Samaran, une cuadra au sud de la baraque Juan Gowland.

Vendredi 15 à midi se vendra au plus offrant par MM. les syndics chargés de la liquidation des comptes de défunt Pierre Tillet les objets suivants : un toit en planches, une quantité de matériaux existant aux murs, cadres de portes et croisées, une quantité de cannes de roseau, carreaux de différentes classes, un charroton, une paire de pistolets un poignard, divers instruments de mathématiques, différents livres et plans, une montre, d'argent de patente, une table et un bureau, chaises, marquises avec matelas et divers autres effets, linge et effets d'habillement et tout ce qui lui appartenait.

Les dits articles seront à la vue dans le lieu de vente qui sera signalé par le drapeau du rematador.

REMA TE.

En el terreno situado en la calle de Camacua, frente a Norte contiguo a la panadería de Bulicote casa de Samaran, de la barraca de D. Juan Gowland, una cuadra para el Sur.

El Viernes 15 a las 12 en punto se venderán a la mas alta postura por orden de los Sres. encargados de la liquidacion de cuentas del finado D. Pedro Tillet, los efectos siguientes—un techo de madera, en cantidad de materias existentes en las paredes, varios marcos, cantidad de canos de barro, baldosas de varias clases, un carro con arcos, un par pistolas, un pañal, varios útiles de matemáticas, varios libros impresos y planos, un reloj de plata de patente, un gajomero, una mesa, un escritorio, sillas, marquises con colchon etc., varios efectos, ropa de uso y todo cuanto le pertenece.

Dichos articulos estarán a la vista; señalando el lugar de la venta con la bandera del martillo.

AVIS DIVERS

Dimanche prochain, 17 septembre 1843.

Bal dans la salle de Martin Cazenave, au bénéfice de MM. Brunel, Felix et David, qui ne négligeront rien pour que les amateurs soient satisfaits.

L'orchestre sera composé comme par le passé et il exécutera des quadrilles, valse et galops nouvellement arrivés de France.

Le bal aura lieu tous les dimanches et jours de fête depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à huit heures du soir.

Prix d'entrée 12 veintains.

Le directeur de la salle
BRUNEL.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MONTEVIDEO.

Le brick français le Baptistaín, de Marseille, sous le commandement de M. Giné a besoin de 800 patacions plus ou moins pour subvenir aux dépenses nécessaires a

son entretien et à celui de son équipage. Le dit emprunt est autorisé par M. Le Consul général de France en cette résidence.

Cet emprunt sera affecté sur quille, agrès et apparaux du Baptistaín et sera remboursable à l'arrivée de ce navire à Marseille, son port d'armement.

Les soumissions devront être déposées dans la boîte aux lettres de la Chancellerie de ce Consulat, où l'ouverture en sera faite le jeudi, vingt-un du courant, à l'heure de midi, par M. le Consul général de France en présence des intéressés.

Montevideo le 14 septembre 1843.

Le Chancelier intérimaire,
ARSENE ISABELLE.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MONTEVIDEO.

Le brick français l'Indien de Rouen, sous le commandement de M. Frémont, a besoin de 2600 piastres courantes, plus ou moins, pour subvenir aux dépenses nécessaires pour ses réparations, le dit emprunt est autorisé par M. le consul général de France.

Cet emprunt sera affecté sur quille, agrès et apparaux du dit brick l'Indien. Il sera remboursable chez l'armateur à Rouen, si ce bâtiment trouve un fret pour France, ou à Montevideo, dans le délai de cinq mois à partir de la date du contrat, s'il est employé à la navigation de Rio à Buenos Ayres, faisant échelle à Montevideo, ou destiné à un voyage sur les côtes du Chili avec retour en ce port.

Les soumissions devront être déposées en la boîte aux lettres de la chancellerie de ce consulat où l'ouverture en sera faite le mardi dix neuf septembre, à l'heure de midi, par M. le consul général de France, en présence des intéressés.

Montevideo le 12 Septembre 1843.

Le Chancelier interinairo
ARSENE ISABELLE.

CONSULADO GENERAL DE FRANCIA EN MONTEVIDEO.

El bergantín francés Indio de Rouen su capitán el Sr. Fremont, precisa de 2600 pesos corrientes, poco mas o menos, para subvenir a los gastos necesarios de reparaciones. Dicho empréstito está autorizado por el Sr. Consul de la misma nacion y queda afectado sobre su quilla, maniobras y aparejos.

Será reembolsado en casa del armador del Indio en Rouen, en caso que e-to buque encuentre un flete para algun puerto de Francia; qe lo contrario se reembolsará en Montevideo en el termino de cinco meses, contados desde la fecha del contrato si el mismo buque está empleado en la navegacion de Rio Janeiro a Buenos Ayres, con escala en Montevideo, o destinado a un viaje en la costas de Chilo y regreso en este puerto.

Las propuestas deberán depositarse en el buzón de la caxilleria de este consulado, a donde se hará su apertura el martes 19 del corriente a las doce en punto por el Sr. Consul en dresencia de los interesados.

Montevideo, septiembre 12 de 1843.

El caxiller interinairo
ARSENE ISABELLE.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n° 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français liure tres riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taborda. Histoire de Napoleon avec portraits, plans de batailles etc par Norvins. Physique avec planches par Biot. Géodesie

ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Geomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques séparées. Matemáticas. Gramática de Chantreau.

AVIS AU PUBLIC:

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1110 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond :

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos a arrêté le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimerie de cette dame est libre depuis le 30 juin: il était convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.er juillet 1843: le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud la quittait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

On a perdu, à partir de la rue du 25 de mai, jusqu'à la rue du 18 de juillet en passant par celle de l'Uruguay, deux papiers écrits en langue espagnole, dont l'un porte la signature de D. José Toribio.

Prière à la personne qui les auraient trouvés, de les rapporter à cette imprimerie où elle sera récompensée.

A VENDRE.

Un magasin et boiserie pouvant servir à tous états. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser maison Pernin a M. Coutrau.

AVIS

Au public et aux personnes qui ont des relations avec M. Francisco Marc, qu'il a transféré son établissement de meubles de la rue du Cerrito, cuadra de San Francisco, à celle de Soisen, 85, près celle du 25 de mai, une cuadra plus bas que la maison du gouvernement. On trouvera dans son établissement un grand assortiment de meubles riches et modernes.

Les personnes qui désirent apprendre à danser, le bâton ou la contre-pointe, voudront bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbonnel.

A LOUER.

Une chambre pour homme seul, dans une maison occupée par une famille décente, et située au centre de la ville, dans la rue principale, avec ou sans meubles. On donnera tous les renseignements au bureau du Patriote Français.

Le Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitucional, Rue de las Cámaras No: 43.